

"100.000 étudiants pour 100.000 élèves"

Par **Murphys**, le **16/02/2007 à 23:15**

[quote:355i6nqv]"100 000 étudiants pour 100 000 élèves" : un dispositif visant à familiariser les élèves de l'éducation prioritaire avec les filières de l'enseignement supérieur

Dès la rentrée 2006, 100 000 étudiants des grandes écoles et des universités accompagneront 100 000 élèves de l'éducation prioritaire. Objectifs visés : développer l'ambition scolaire des collégiens et des lycéens issus de quartiers difficiles, les familiariser avec les filières d'excellence et les inciter à poursuivre leurs études vers l'enseignement supérieur. Cette mesure est issue du plan de relance de l'éducation prioritaire annoncé par Gilles de Robien, en février dernier.

Dans le cadre de la relance de la politique de l'éducation prioritaire, 100 000 étudiants des grandes écoles et universités vont pouvoir s'engager dans l'accompagnement de 100 000 élèves de l'éducation prioritaire, choisis pour leur motivation. Ces étudiants-tuteurs offriront aux collégiens et aux lycéens un parcours de familiarisation avec des filières de l'enseignement supérieur. Toutes sortes d'actions pourront être envisagées : actions éducatives ou culturelles, actions en lien avec les enseignants...

Quels sont les objectifs du dispositif "100 000 étudiants pour 100 000 élèves" ?

- Ce dispositif permet, grâce à un accompagnement personnalisé prenant en compte leur projet scolaire et professionnel, de conduire davantage d'élèves vers une orientation positive et ambitieuse.

- Il vise également à mieux informer les jeunes issus de quartiers défavorisés des perspectives offertes par l'enseignement supérieur : il s'agit de faire évoluer leurs représentations sociales et culturelles sur leur capacité d'accès et de réussite à l'université et dans les grandes écoles.

- Pour les étudiants, futurs acteurs et décideurs, il s'agit de favoriser l'engagement associatif et de promouvoir les valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'équité. Des modalités de validation de leur investissement sous forme de crédit (E.C.T.S. european credit transfert system) peuvent être recherchées localement par les établissements d'enseignement supérieur.

Qui sont les élèves concernés par ce dispositif ?

Ce sont les élèves volontaires des collèges et lycées de l'éducation prioritaire, motivés et proposés par leurs enseignants, en concertation avec les familles.

Qui sont les tuteurs ?

Ce sont des étudiants de troisième année de licence d'universités ou de première année de

grandes écoles, volontaires et prêts à s'engager pour une action tout au long de l'année scolaire. Le tutorat peut prendre diverses formes, par exemple :

- une aide hebdomadaire d'une demi-journée : pour faire découvrir le monde de l'enseignement supérieur, pour créer les conditions d'une ouverture culturelle, ou pour faire découvrir les disciplines ;
- un soutien dans la préparation des devoirs, l'approfondissement des cours, l'acquisition des méthodes ;
- une aide à l'orientation post-bac ;
- une aide spécifique à la préparation aux concours d'entrée aux grandes écoles...

Quelles sont les modalités de mise en œuvre du dispositif ?

Les chefs d'établissement font remonter aux recteurs leurs besoins, en précisant le nombre de jeunes concernés et la nature de l'accompagnement envisagé.

Les recteurs sont chargés de favoriser les rapprochements entre les établissements d'enseignement supérieur et les établissements scolaires avec le concours des bureaux et associations d'étudiants.

Chaque recteur lance localement un appel à projets, sur des besoins identifiés dans chaque E.P.L.E. retenu, en direction des universités, des grandes écoles et des associations étudiantes.

Des conventions territoriales sont établies pour trois ans entre les établissements du second degré, les établissements d'enseignement supérieur, les associations et, éventuellement, d'autres partenaires comme les collectivités locales. Elles concernent les modalités de travail entre les partenaires et leurs obligations réciproques, les modalités financières (prise en charge des frais de déplacement des tuteurs et des collégiens, éventuellement d'interventions de personnes ressources, de sorties culturelles...), les modalités de formation des étudiants-tuteurs.

Comment est suivi et évalué le dispositif "100 000 étudiants pour 100 000 élèves" ?

Le suivi du dispositif est assuré par un comité réuni à l'initiative du recteur. Ce comité comprend les représentants de l'établissement scolaire et de l'établissement d'enseignement supérieur (ou en cas de pluralité, de tous les établissements concernés), les représentants des associations intervenantes, le préfet et les représentants des collectivités territoriales. Sa mission : analyser les conditions de mise en œuvre du programme, contribuer à résoudre les difficultés rencontrées, faire une évaluation annuelle des actions et des résultats, fixer les objectifs pour les années futures.

Un correspondant "égalité des chances" est identifié au niveau de chaque établissement scolaire concerné. Il assure le lien entre les tuteurs et les tutorés, et mobilise l'ensemble des aides et moyens à sa disposition pour aider les étudiants participant au programme dans l'accomplissement de leur mission. Il est également l'interface entre l'établissement scolaire et l'université ou la grande école, le cas échéant avec l'association étudiante.

Le dispositif est évalué au niveau académique à chaque fin d'année scolaire. Doivent être pris en compte des indicateurs quantitatifs (volume horaire consacré au tutorat, nombre de tuteurs et de tutorés), ainsi que des indicateurs qualitatifs (orientation des élèves, examens et concours passés et réussis, amélioration de la vie scolaire...). Ces évaluations feront l'objet de remontées nationales.

[/quote:355i6nqv]

Par **mathou**, le **16/02/2007** à **23:27**

:lol:

C'est sympa ! Surtout la validation des crédits, c'est que pour les L3 ? 

C'est une chose que j'aimerais faire, même si je me suis toujours plus ou moins occupé des plus jeunes au niveau scolaire. De façon bénévole ou non, ce serait bien d'aller dans les lycées et collèges et de faire venir les gamins à la fac, pas que pour une journée découverte.

Par **Camille**, le **17/02/2007** à **10:21**

Bonjour,

Bien d'accord. Sauf que, quand je lis toutes ces déclarations de bonnes intentions, j'espère que ce n'est pas une baudruche de plus. Parce que, généralement, c'est quand commence à parler de la mise en place des moyens nécessaires que ça commence à "tourner en eau de boudin".

Et que veut dire exactement "Ces évaluations feront l'objet de remontées nationales." ?

Que ça va nous donner des hauts-le-cœur ??? 